

*Direction du personnel
et des services*

Décision du 8 décembre 2000 modifiant la décision du 13 septembre 2000 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel au ministère de l'équipement, des transports et du logement

NOR : *EQU0010215S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2000 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu la décision du 13 septembre 2000 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu la proposition de l'organisation syndicale CGT,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique paritaire ministériel au titre de l'organisation CGT :

– en qualité de représentant titulaire du personnel : Mme Cerisay (Patricia), secrétaire administratif, en remplacement de M. Glasson (Denis) ;

– en qualité de représentant suppléant : M. Louet (François-Bernard), ouvrier des parcs et ateliers, en remplacement de Mme Cerisay (Patricia).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 8 décembre 2000.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur du personnel et des
services,*

J.-P. Weiss